

**CITOYENS POUR L'INFORMATION DANS LE MELLOIS
POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE**

Contacts : Cimes BP 38 79500 Melle – email : cimes.melle@caramail.com
Site : <http://membres.lycos.fr/cimesmelle>

Projet d'incinérateurs à Melle dans le bois des Garences.

Dimensions : 80 m de long, 60 m de larg. et cheminées culminant à 37 m de haut...

L'incinération est incompatible avec les engagements de la France dans le domaine environnemental.

En mai 2001, la conférence de Stockholm sur les POPs (polluants organiques persistants), réunissant 122 pays dont la France, demande l'élimination des sources intentionnelles ou non de POPs avec priorité pour les 12 POPs les plus dangereux parmi lesquels les dioxines et furannes fabriqués et émis non intentionnellement par les incinérateurs d'ordures ménagères.

En mars 2003, les Sénateurs viennent d'adopter le projet de loi autorisant l'approbation de la convention sur les polluants organiques persistants (les POPs), faite à Stockholm le 22 mai 2001 qui devrait mettre fin à la construction de nouveaux incinérateurs.

« Cette loi vise à protéger la santé humaine et l'environnement des POPs. Les Pops sont des substances chimiques persistantes qui s'accumulent dans les tissus adipeux, se propagent dans la chaîne alimentaire et sont extrêmement nocives pour la santé et l'environnement. » (Propos de Madame Noëlle Lenoir, ministre déléguée aux affaires européennes)

Les farines animales : un cheval de Troie pour ...l'accès à l'incinération des ordures ménagères.

Cornillé est l'un des quatre sites choisis pour l'incinération des farines animales.

Le préfet a donné son accord pour que l'incinérateur brûle, non seulement les farines mais aussi des déchets hospitaliers, des ordures ménagères, des déchets chimiques...

Le préfet des Deux-Sèvres nous avait assuré que l'incinérateur ne devait brûler que des farines animales (*réunion de la CLIS à Melle*). Quelques jours plus tard, nous avons appris par le journal que cet incinérateur brûlerait également les boues de la station d'épuration de Rhodia. (*article dans la presse locale*)

On nous assure que ces farines ne seront pas dangereuses car elles ne proviendront jamais d'animaux malades. S'il existe des farines non dangereuses, pourquoi le gouvernement a-t-il décidé d'en interdire toutes les formes dans l'alimentation animale ?

Les farines à bas risques actuellement ne présentent pas de risques significatifs en l'état des capacités de tests actuels. Qu'en sera-t-il quand les tests deviendront plus performants (*professeur Dorman*).

Vu les zones d'ombre actuellement mises en évidence par les scientifiques, comment peut-on nous affirmer sereinement que Melle ne brûlera dans ses fours que des farines à bas risques ?

Qui contrôlera et quelles garanties aurons-nous sur la qualité des farines ?

S'il y a du prion, il risque de contaminer les nappes phréatiques et l'eau d'alimentation. Il n'est pas biodégradable : il persiste bel et bien dans le sol et dans les eaux.

Il est possible que les textes européens soient modifiés, les farines dites « saines » pourraient être réintroduites dans l'alimentation des animaux. Les stocks de farines disparaîtront alors rapidement.

Il n'y aura plus qu'à brûler des ordures ménagères... Comme les Deux-Sèvres doivent trouver rapidement une solution pour se débarrasser des ordures ménagères que l'on inflige à la Vienne, le site de Melle pourra alors fonctionner à plein régime en enlevant une épine du pied à tous ceux qui ne savent plus comment résoudre ce problème. Mais l'incinération n'est surtout pas la solution, il y a des solutions alternatives qui existent (méthanisation, pyrolyse ...)

Brûler des déchets, ce n'est pas logique, même pour des scientifiques !

LES DECHETS : On ne les élimine pas, on les déplace, on les transforme. Une fois traités, que deviennent-ils ?

L'incinération permet-elle de résoudre le problème des décharges. **NON !** Elle ne fait que déplacer les déchets de la façon suivante :

- 1^{ère} décharge : décharge de classe 1 (déchets les plus dangereux, déchets nucléaires par exemple) pour les cendres appelées REFIOMS (Résidus de Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères)
- 2^{ème} décharge : décharge de classe 2 : pour les cendres lourdes (mâchefers)
- 3^{ème} décharge : l'environnement (le ciel, l'eau, les sols)
- 4^{ème} décharge : **nos organismes.**

On se « débarrasse » de tonnes d'Ordures Ménagères pour se retrouver avec des tonnes de cendres très dangereuses. Les mâchefers, qui représentent 30% du poids des déchets initiaux, sont des déchets très toxiques : ils sont chargés en métaux lourds et en dioxines (On les met en décharge ou sur les talus, et sur les routes ! ...).

Dans un incinérateur, on transforme 100% de déchets non toxiques en 30% de déchets hautement toxiques (dioxines, furannes...).

LA DIOXINE

- Cette substance est toxique à des doses infinitésimales. (le millionième de millionième de gramme)
- Il faut 7 ans au corps pour éliminer la dioxine absorbée et il en absorbe sans cesse.
- Le lait maternel contient 5 fois plus de dioxine que la dose maximale autorisée pour le lait de vache !
- La concentration des dioxines dans les tissus gras (ou dans le lait maternel) provoque un dysfonctionnement de la thyroïde et des cancers.

Cette dioxine est le polluant le plus tristement célèbre parmi ceux produits par l'incinération. Il est loin d'être le seul.

Malgré l'application de normes plus rigoureuses de filtrage, il y aura toujours des émissions de dioxines :

- D'une part, il n'y a pas de dose minimale en dessous de laquelle la dioxine ne serait pas nocive.
- D'autre part, la dioxine n'est pas biodégradable et se reconcentre dans la chaîne alimentaire par phénomène de bioaccumulation jusque dans nos assiettes : c'est un « polluant organique persistant ». (POP)
- Le filtrage des fumées ne détruit pas les dioxines, récupérées dans les filtres et dans les cendres, mais les transfère dans les « REFIOMS » et les mâchefers mis en décharge.
- Les incinérateurs récents polluent moins mais ils sont de plus en plus nombreux et plus importants.

- Les incinérateurs récents rejettent moins de dioxines mais en produisent autant (concentration de dioxine dans les filtres)
- Effet pervers de l'incinération : elle pousse à la production de déchets (il faut nourrir la « bête »)

Il n'y a pas d'incinération propre...

- Le respect des normes n'est pas vérifié sérieusement (sonde placée **entre 3 et 6 heures, 2 fois par an environ**, afin de prélever les gaz). Les résultats sont ensuite extrapolés pour les 8000 heures de fonctionnement.
- Le contrôle d'installations classées doit être inopiné. Or les exploitants d'incinérateurs sont prévenus à l'avance...Ce sont même souvent les exploitants qui font les contrôles !!!
- Il n'existe aucun capteur fixe permettant de contrôler la qualité de l'air. Des capteurs seront-ils installés ? Qui décidera de leur emplacement ? Qui contrôlera les relevés ?

Quels dangers ?

L'incinération constitue un risque majeur pour la santé publique (cancers, malformations...) et **cette raison est à elle seule suffisante pour refuser l'incinération**, quels que soient les arguments technocratiques que l'on peut avancer par ailleurs.

En France, 2 études récentes confirment les dangers liés à l'incinération des déchets. Il ressort d'une étude réalisée par l'INSERM en 2002 que, sur une période de 10 ans, dans la seule région Rhône-Alpes, **220 enfants de plus sont nés malformés** après le démarrage des incinérateurs de déchets. Une autre étude dirigée par le Professeur Jean François Viel fait apparaître que les habitants de Besançon vivant sous les vents de l'incinérateur de déchets local ont **2 fois plus de risques de contracter un cancer lié à la dioxine**.

Pourquoi exposer les habitants alors que comme pour l'affaire du sang contaminé ou du nuage de Tchernobyl, il nous faudra sans doute plusieurs années pour mesurer l'étendue du désastre et ses conséquences directes ?

Un non-sens économique...

L'incinération est un non-sens économique dont les contribuables subiront les conséquences (Incinérateurs devenus trop coûteux à cause des systèmes de filtrations de fumées : soit ils ne seront pas remplacés, soit ils seront payés par les contribuables).

Et ailleurs

Pour une alternative à l'incinération, pour une gestion de nos déchets :

- A Bapaume dans le Pas-de-Calais : collecte des déchets fermentescibles permettant de réaliser un compost admis en agriculture.
- L'usine de méthanisation de Varennes Jarcy : respect de l'environnement, grande économie d'énergie, haute valorisation du compost.
- Montpellier vient de tourner le dos à l'incinération.
- L'Allemagne vient de renoncer au « tout incinérateur ».
- L'Irlande vient de dire non à l'incinération.
- Un mouvement massif de base a fait échouer plus de 300 projets d'incinérateurs aux Etats-Unis ces 15 dernières années. Au Japon, le pays le plus équipé en incinérateurs, la pression a conduit à la fermeture de plus de 500 incinérateurs.

La mise en place de la réduction à la source et le traitement des déchets ménagers par tri recyclage, compostage et méthanisation sont une alternative beaucoup plus économique, plus créatrice d'emplois et bien moins toxique pour la santé de la population que les procédés d'incinération.

Et chez nous ?

N'y a-t-il pas incompatibilité entre l'usine Rhodia classée SEVESO 2 et cet incinérateur ?

D'une part, comment prévenir, mesurer et contrôler l'envol de poussières de farines les jours de vent ? Rhodia fabrique de la gomme Xanthane (produit alimentaire), comment être sûrs que des particules (dioxines entre autres) provenant de l'incinérateur n'entreront pas en contact avec ce produit ?

D'autre part, on sait que les farines animales entrent rapidement en auto échauffement et dégagent des vapeurs dangereuses. Toutes les études actuelles préconisent l'éloignement des zones de stockage des zones d'habitation (ministère de l'environnement). Pas d'un site classé SEVESO 2 ???

Comment peut-on accepter un tel projet aussi dangereux aux abords de l'usine classée SEVESO 2 alors qu'on a refusé l'implantation de serres à cause de cette même usine ?

Trop de questions :

- Devons-nous accepter une telle menace pour la santé de nos enfants ?
- Quel avenir pour l'élevage, l'agriculture dans le Mellois ?
- Que va devenir le tourisme dans le Mellois ?
- A Melle, cet incinérateur coûtera 75 millions d'euros pour seulement 25 emplois « consolidés ». Combien d'emplois pourrait-on créer dans d'autres filières avec une telle somme ?
- Que savons-nous vraiment des industriels qui vont prendre en charge ce projet ?
- Nous sommes tous conscients que les collectivités doivent vivre et que les taxes professionnelles sont importantes, mais devons-nous au nom du profit accepter une telle menace pour la santé de nos enfants ?
- Pourquoi dit-on que les opposants à ce projet veulent la disparition de Rhodia ?
- Pourquoi ce silence à Melle pour une usine qui fait autant de bruit ...?

Mobilisez vous avec CIMES pour empêcher les mesures visant à mettre en danger la santé des habitants vivant dans le mellois. Nous entendons œuvrer et nous battre pour maintenir et améliorer la qualité de son environnement. Obtenir des élus, des collectivités locales et territoriales, des entreprises qui vivent et prospèrent ici, des réponses pertinentes et des solutions rapides et satisfaisantes aux principales questions que se posent les habitants. Si nous supportons péniblement l'usine et son lot pesant de nuisances, nous nous opposerons à toutes nouvelles sources de pollution.

Les incinérateurs représentent un marché juteux pour certains industriels avec la bénédiction de certains élus inconscients, voire insouciantes.

Ne nous laissons pas faire ! **Pensons à nos enfants.**

Non à l'incinérateur !

*Sources : Ministère de l'Environnement - CNIID (centre national d'information indépendante sur les déchets).
INSERM-Préfecture de Rennes-Associations pour la défense de l'environnement (ACALP-Alerte aux déchets...)*